



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
CANTON DE FOSSES

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

S<sup>2</sup>LOW

ID : 095-219500550-20260321-ARRETE\_12\_2026-AI

MAIRIE DE BELLEFONTAINE

1, rue des Sablons  
95270 BELLEFONTAINE  
Tél : 01.34.71.01.76  
mairiesecretariat@bellefontaine.fr

## ARRÊTE DU MAIRE N° 12/2026

### PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A LA PREMIERE ADJOINTE AU MAIRE

Le Maire de la Commune de Bellefontaine,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-18 et L 2122-23 lui permettant de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,  
Vu la délibération prise par le Conseil Municipal de Bellefontaine en date du 20 mars 2026, fixant à trois le nombre des adjoints au maire,  
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Lucille FORESTIER en qualité de première adjointe au Maire, en date du 20 mars 2026,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à **Madame Lucille FORESTIER** adjointe au Maire,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** En application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Madame Lucille FORESTIER adjointe au Maire, est **déleguée aux finances, à l'éducation, à l'environnement, au cadre de vie et à l'économie circulaire**. Madame Lucille FORESTIER assurera en nos lieux et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux délégations citées ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** Délégation permanente est également donnée à Madame Lucille FORESTIER, adjointe au Maire, à l'effet de signer tous les documents et tous les courriers relatifs aux délégations mentionnées à l'article 1. Ces fonctions seront assurées concurremment avec nous.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera affiché et transcrit au registre des arrêtés de la commune. Ampliation sera transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,  
Monsieur le Comptable Public de la collectivité,  
A l'intéressée.

Fait à Bellefontaine, le 21 mars 2026

Le Maire,

  
Célia DELAHAYE